



Procès-Verbal - Commission des Marchés A Procédure Adaptée

ACCORD CADRE A MARCHE SUBSEQUENT

Objet : GESTION DE LA VEGETATION ET DES EMBACLES 2023 (opération 21701)

Organe et date de parution de l'avis :

- Parution au BOAMP en date du 27 avril 2023
- Parution sur <https://www.marches-publics.info/accueil.htm> en date du 27 avril 2023
- Parution sur le site du syndicat <https://www.smdmca.fr> en date du 27 avril 2023

Date limite de réception des offres : 31 mai 2023 - 12h00

La Commission des MAPA, dûment convoquée le 28 juin 2023, s'est réunie à SAINT CERE, le 5 juillet 2023, à 17h30.

Etaient présents :

• M. Francis AYROLES	Président de la commission
• M. Michel CANCHES	Membre titulaire
• M. Jean-Claude FOUCHE	Membre titulaire
• M. Lionel CESANO	Membre suppléant
• M. Didier BES	Membre suppléant
• M. LAVERGNE AZARD Loïc	Membre suppléant

Assistés de :

• Mme Audrey LAROUSSE	Directrice Technique
• Mme Valérie PETIT.	Directrice Administrative

www.smdmca.fr

Rappel des critères de sélection des offres :

1. **Valeur technique (pondération 40)**
avec 3 sous critères : méthodologie de travail (/10), moyens humains (/5) et matériels (/5)
2. **Prix des prestations (pondération 60)**

12 dossiers ont été retirés, dont 6 pour information uniquement.

Quatre entreprises ont répondu dans les délais, par voie dématérialisée.

L'ouverture de plis s'est déroulée le 19 juin 2023, à 14h00 en présence de Monsieur Francis AYROLES.

Après étude et analyse des pièces constitutives du marché :

- une offre est jugée irrégulière au sens de l'article L au sens de l'article L.2152-2 du Code de la Commande Publique qui dispose qu'«une offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, ...».
En effet, la proposition (bordereau des prix unitaires) délimite les interventions à un secteur géographique alors que les prestations demandées portent sur la totalité du territoire du syndicat et que conformément à l'article 3 du règlement de cette consultation, aucune variante à l'initiative des candidats n'est autorisée.
- trois offres sont recevables

Madame Valérie PETIT présente le rapport d'analyse des offres.

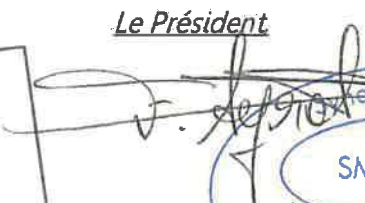
Après discussion, la commission propose de retenir les entreprises

Pierre LABANT EI sise à LE VIGNON EN QUERCY (46)


BOIS 46 SARL sise à MONTVALENT (46)

SOCIETE GIRONDINE D'EQUIPEMENT sise à BLESIGNAC (33)

Le Président



ARRIVÉ le :
10 JUIL. 2023
PREFECTURE DU LOT



Francis AYROLES

Les membres de la commission

• M BES Didier	
• M RANCHES Michel	
• M Fournier J. Claude	
• M LAVERGNE-AZARD Loïc	
• M CESANO Lionel	



Gestion de la végétation et des embâcles

Accord cadre à marché subséquent

Opération n° 21701 - Année 2023 - 2026

ANALYSE DES OFFRES

1 - Objet de la consultation :

Dans le cadre de divers Plans Pluriannuels de Gestion, le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère aval réalise des travaux de gestion de la ripisylve et des embâcles sur ses différents bassins versants.

Cet entretien consiste à enlever certains embâcles pour libérer les écoulements, effectuer un abattage sélectif de la végétation rivulaire par élagage et/ou recépage et couper les arbres penchés ou sous cavés.

Cette action revient en premier lieu aux propriétaires riverains, il s'agit d'un devoir inscrit dans le code de l'Environnement, art. L.215-14.

2 - Déroulement de la procédure :

La consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée.

Les critères de jugement des offres définis dans le règlement de la consultation sont les suivants :

Prix des prestations :	60 %
Valeur technique de l'offre :	40 %

Pour juger la pertinence de l'offre, il a été demandé un mémoire technique dans lequel doit apparaître les éléments suivants :

- Méthodologie
- Moyens humains,
- Moyens matériels,

3 - Ouverture des plis

4 candidats ont remis une offre. Cette ouverture de pli a été réalisée par les services du SMDMCA en présence de M Francis AYROLES. Les plis ont ensuite été analysés par les services du SMDMCA. L'offre de l'association IDEE est jugée irrégulière compte tenu de la présentation d'une offre limitant la zone d'intervention à une partie du territoire du syndicat contrairement à l'article 3 du règlement de la consultation. De fait seulement trois offres font l'objet de la présente analyse.

4 – Analyse des offres :

4.1 – Analyse du critère « prix »

Pour analyser le critère du « prix », la méthode est la suivante :

La note attribuée au candidat selon le critère « prix » est calculée comme suit :

L'offre la moins disante obtient la note 20 et pour les autres offres la note est calculée comme suit :

$$\text{Note candidat} = 20 * \text{l'offre la moins disante} / \text{offre à noter}$$

Cette note a été attribué sur le bon de commande type suivant :

Bon de commande Type				
Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant
Installation de chantier	FT	1		
EMBACLES TOUS VOLUMES	M3	3		
ARBRES CLASSE I DIAMETRE 10 A 30 CM	U	10		
ARBRES CLASSE II DIAMETRE 30 A 60 CM	U	5		
ARBRES CLASSE III DIAMETRE SUPERIEUR A 60 CM	U	1		
SOUCHES DE TOUS DIAMETRES	U	1		
Traitement au linéaire :	ML	10		
TOTAL HT				

Selon cette méthode, les notes des offres présentées par les candidats sont les suivantes :

Candidat	Montant	Note /20	Note /10
LABANT	2 720 €	20,0	10,0
BOIS 46	3 145 €	17,3	8,6
SOCIETE GIRONDINE	5 100 €	10,7	5,3

4.2 – Analyse du critère « valeur technique » :

La note obtenue pour le critère technique est donnée sur 20.

Ce critère est décomposé en quatre sous-critères dont la notation est la suivante :

- ✓ Sous-critère A : Méthodologie (10 points)
- ✓ Sous-critère B : Moyens humains (5 points)
- ✓ Sous-critère C : Moyens matériels (5 points)

Les notes obtenues par les différentes offres sont répertoriées dans le tableau page suivante.

Candidat	Valeur technique de l'offre						
	Sous-critère A : Méthodologie de travail	Note A (sur 10 points)	Sous-critère B : Moyens Humains	Note B (sur 5 points)	Sous-critère C : Matériels	Note C (sur 5 points)	Note (A+B+C)
Pondération		50%		25%		25%	Note /10
LABANT	<p>Contact avec propriétaires aux besoins,</p> <p>Encadrer les équipes d'ouvriers et préconisation techniques</p> <p>Cohérence environnementale : maintien des berges, respect de l'écosystème,</p> <p>Respect des délais de réalisation,</p> <p>Survi des quantités réalisées,</p> <p>Cartographie des réalisations possibles et restitution des travaux finis,</p> <p>Gestion environnementale : outils électro-portatif lorsque les travaux le permettent, utilisation raisonnée des engins consommant des combustibles fossiles, utilisation d'huiles biodégradables, limitation des déplacements, recyclage des consommables</p> <p>Non élimination de la végétation ligneuse lors de débroussaillage,</p> <p>Retour d'expérience</p>	8	<p>M. LABANT, titulaire docteur en Environnement et Sociétés, 5 ans d'expérience</p> <p>Equipes de bucherons et élagueurs (pas de nombres)</p>	2	<p>Tracteur agricole équipé en forestier : > treuil électro-hydraulique > lame + pince de débardage</p> <p>Broyeur de branches</p> <p>Troçonneuses, élagueuses et débroussailleuses (thermiques + électriques)</p> <p>pick-up</p> <p>possibilité de recourir à une entreprise équipée de camions grumiers</p> <p>Logiciel QGIS si nécessaire</p>	3	6,5
BOIS 46	<p>Coupe sélective d'arbres, cépée (abattage, tronçonnage et enlèvement des rémanents)</p> <p>Références nombreuses et certificats</p> <p>Enlèvement de Chablis, manuel ou mécanique, utilisation possible du bateau quand situé en plein courant, utilisation possible du camion grue pour sécurisation de la berge,</p> <p>Retrait des souches : respect de la faune aquatique avec extraction en 3 temps</p> <p>Embâcles : manuel ou mécanique</p> <p>Engagement d'intervention dans les 5 jours lors d'urgence</p> <p>Respect des délais,</p> <p>Protection des berges</p>	7	<p>3 ouvriers qualifiés dont 2 avec brevet de secouriste :</p> <p>29, 45 et 18 ans d'expérience</p>	4	<p>Tracteur forestier avec double treuil,</p> <p>Tracteur forestier avec double treuil-grue,</p> <p>Camion avec grue et camion porte engin,</p> <p>Barque avec moteur,</p> <p>Panneaux de signalisation aux normes fluviales,</p> <p>Matériel forestier (tronçonneuses, haches, pioches,...)</p>	5	8
SOCIETE GIRONDINE SGE	<p>Enlèvement embâcles :</p> <p>Définition zone à traiter, apport matériel et personnel, intervention du bucheron depuis la berge ou embarcation, coupe, élagage et débitage, évacuation des éléments et treillage si nécessaire</p> <p>Abattage d'arbre :</p> <p>Signalisation, Périmètre de sécurité, Abattage, élagage et débardage, Enlèvement souche et remblaiement fouille, Coupe de bois / broyage et nettoyage</p> <p>Déla: d'exécution de 3 jours</p> <p>Mesures sécurités et hygiène,</p> <p>Quelques dispositions au développement durable (protection des plantations, accessibilité riverains, remise en état des lieux et gestion des déchets)</p> <p>Pas de mention de gestion de la ripisylve dans les références</p>	4	<p>1 conducteur de travaux (17 ans dans la société),</p> <p>1 chef de chantier (8 ans),</p> <p>2 chauffeurs d'engins (16 et 2 ans),</p> <p>1 bucheron (9 ans),</p> <p>2 ouvriers spécialisés (1 et 2 ans),</p>	4	<p>1 voiture et 2 fourgons ateliers,</p> <p>1 camion porte engins</p> <p>1 camion benne grue/grappin pour le transport</p> <p>1 barge PVC</p> <p>1 pelle à chenilles avec godet, pince et sécteur,</p> <p>Pelles 2 à 14T</p> <p>Troçonneuses, petit outillage,</p> <p>Broyeur,</p> <p>Panoplie signalisation,</p> <p>+ matériel supplémentaires possiblement disponible,</p>	4	6

4.3 – Tableau d'analyse

Par application des pondérations prévues au règlement de la consultation et redonnée à l'article 2 du présent document, la note finale attribuée à chacun des candidats est la suivante :

CANDIDAT	NOTE FINAL /20
LABANT	17,20
BOIS 46	16,78
SOCIETE GIRONDINE (SGE)	11,20

5 – Conclusion :

Suite à l'évaluation des différentes offres sur la base des critères fixés par le dossier de consultation, je propose le classement suivant :

- 1) LABANT 2 720 €
- 2) BOIS 46 3 145 €
- 3) SOCIETE GIRONDINE 5 100 €

En conclusion, je propose de retenir les offres suivantes pour participer aux consultations subséquentes :

**LABANT
BOIS 46
SOCIETE GIRONDINE**

Ces offres que je propose de retenir ont les capacités techniques nécessaires et suffisantes pour la bonne exécution des prestations demandées avec :

- Une offre moins-disante,
- Une technicité reconnue pour la bonne exécution de la prestation,
- Un calendrier de réalisation des travaux convenable.

*Proposé le 19 juin 2023 par
Le technicien rivière*



M Florian LAFAGE

ARRIVÉ le :
10 JUIL. 2023
PREFECTURE DU LOT

